

Kampala, 31 mai 2010

Première Conférence de Révision du *Statut de Rome*

Message de
S.E. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie

Seul le texte prononcé fait foi



Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Cette 1^{ère} Conférence de révision du Statut de Rome constitue une nouvelle étape majeure dans notre combat au service de la justice internationale et de la lutte contre l'impunité. Je voudrais donc, au moment, où s'ouvrent vos travaux, vous assurer que l'Organisation internationale de la Francophonie continuera à se mobiliser et à agir activement pour que la Cour pénale internationale puisse toujours mieux asseoir sa légitimité et accomplir pleinement son mandat.

Une justice accessible, efficace, indépendante, garante de l'Etat de droit et des libertés, constitue, en effet, un axe fondateur de notre coopération multilatérale au service de la paix et du développement, un principe majeur de notre doctrine, consignée dans la Déclaration des ministres francophones de la Justice du Caire, en 1995, et réaffirmée, depuis, dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

Je forme donc le vœu que s'impose, à l'issue de vos débats, la volonté d'être encore plus ambitieux et déterminés que vous l'étiez, que nous l'étions, en 1998,

pour que les auteurs de génocides, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité soient convaincus qu'il ne leur sera laissé aucun répit, aucun refuge,

pour que les victimes soient confortées dans leur droit à la vérité, à la justice, à la réparation, mais aussi assurées d'être mieux impliquées et entendues lors de procès garantissant le strict respect des droits de la défense.

Je forme le vœu que s'impose, au sortir de cette Conférence, la volonté de mieux concilier justice et dynamique de réconciliation, la volonté de mieux mener de front justice et médiation dans les situations de crise, de sortie de crise ou de transition et de consolidation de la paix.

Je forme le vœu que s'impose la volonté d'une coopération renforcée entre les États et la Cour, mais aussi d'une solidarité accrue entre États,

pour que les systèmes judiciaires nationaux, encore insuffisamment performants, puissent être affermis, réformés, modernisés, tout en étant à même de réceptionner les principes et les règles du Statut de Rome,

pour que les dispositifs judiciaires, à l'échelon régional, trouvent à mieux se structurer et s'affirmer, contribuant ainsi à donner sa pleine portée au principe de subsidiarité et de complémentarité.

Je forme le vœu que s'impose, plus largement, la volonté d'un partenariat rationalisé entre tous les acteurs : CPI, organisations internationales, États, mais aussi organisations non gouvernementales, défenseurs des droits de l'Homme, associations professionnelles.

Je forme le vœu, pour terminer, que cette Conférence soit l'occasion de transcender les controverses, de substituer la logique du dialogue à celle de l'affrontement pour mieux prendre en compte les attentes de chacun, dans le respect des valeurs universelles. Parce que cette conférence ne constitue pas seulement une nouvelle étape au service de la Justice internationale et de la lutte contre l'impunité, elle est aussi un jalon hautement symbolique sur la voie de l'affirmation de notre communauté de destin, et de l'émergence d'une conscience universelle au service d'une société mondiale plus démocratique, plus solidaire, plus pacifique.

Je vous remercie.